

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE LAVIOLETTE-SAINT-AURICE

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 3 septembre 2019 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Vingt-deux (22) personnes assistent à cette assemblée.

Sont présents, monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère et monsieur Daniel Duchemin, conseiller formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

Monsieur Clément Pratte n'est pas présent et son absence est motivée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2019-09-119**

- 1. Ouverture de la séance ordinaire**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019**
- 4. Correspondances**
- 5. Administration générale**
 - 5.1 Adoption de la liste des comptes
 - 5.2 Modification – Nomination d'un maire suppléant
 - 5.3 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement modifiant le règlement numéro 769 sur la gestion contractuelle
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Entente intermunicipale relative au sauvetage hors route
 - 6.2 Engagement d'un pompier
- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Appels d'offres – Approvisionnement en sable et sel et en sel à glace
- 8. Hygiène du milieu**
- 9. Santé et bien-être**
- 10. Aménagement et urbanisme**
 - 10.1 Avis de motion et adoption d'un projet de règlement – Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 642 afin d'autoriser l'usage de sablière dans l'affectation agricole et dans l'affectation résidentielle
 - 10.2 Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement – Règlement modifiant le règlement numéro 774 relatif aux usages conditionnels

10.3 Assemblée publique de consultation – projets de règlements d’urbanisme

11. **Loisirs et culture**
12. **Autres sujets**
13. **Représentations**
14. **Période d’informations**
15. **Période de questions**
16. **Levée de la séance ordinaire**

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l’unanimité que l’ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l’assemblée.

Adoptée

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2019
2019-09-120**

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019 a été remis à chacun des membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance ordinaire.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l’unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019 soit adopté.

Adoptée

4. CORRESPONDANCES

P-01 Ministère de la Sécurité publique

SUJET : AVIS DE DÉCISION – PROGRAMME GÉNÉRAL D’AIDE FINANCIÈRE LORS DE SINISTRES RÉELS OU IMMINENTS – INONDATIONS 2018

Le ministère a procédé à l’analyse finale de la réclamation de la Municipalité concernant les dépenses additionnelles engagées pour le déploiement des mesures d’intervention et pour la réparation des biens municipaux essentiels endommagés lors du sinistre du printemps 2018 et il transmet à la Municipalité un chèque au montant de 3 263,94 \$.

P-02 Ministre de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

SUJET : DÉCISION EN REGARD DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D’EAU POTABLE – VOLET 1

Le ministre annonce l’octroi d’une aide financière de l’ordre de 7 500 \$, équivalent à 50 % des dépenses admissibles prévues dans la demande de la Municipalité, pour la réalisation de l’analyse de vulnérabilité des sites de prélèvement de notre installation de production de l’eau potable. En plus, d’une

bonification de l'aide financière pour la révision de la délimitation des aires de protection des sites de prélèvement s'alimentant en eau souterraine, pour un montant supplémentaire pouvant atteindre 15 000 \$.

P-03 MRC des Chenaux

SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-115

La MRC nous confirme l'adoption du règlement numéro 2018-115 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de permettre l'usage sablière dans une affectation agricole et dans une zone de réserve du périmètre d'urbanisation sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

P-04 Groupe conseil Novo SST

SUJET : CLASSEMENT DANS LES MUTUELLES À PERFORMANCE NOVO POUR L'ANNÉE 2020

Le Président-directeur général nous transmet les résultats de l'évaluation annuelle de performance pour la Municipalité. L'évaluation permet de classer tous les employeurs des mutuelles en fonction de son expérience en santé et sécurité du travail dans le but de maintenir et même d'améliorer la performance des mutuelles.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**5.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES
2019-09-121**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que la liste des comptes soit adoptée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer pour une somme totalisant 565 789,24 \$ pour l'année 2019.

Adoptée

**5.2 MODIFICATION – NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT
2019-09-122**

Considérant que la résolution 2017-11-179 définissait l'horaire des maires suppléants de novembre 2017 à octobre 2019.

Considérant qu'une modification doit être apportée.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain soit nommé maire suppléant pour le 7 octobre 2019.

Adoptée

5.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 769 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Monsieur le conseiller Jacques Trépanier donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le règlement numéro 769 sur la gestion contractuelle.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU SAUVETAGE HORS ROUTE 2019-09-123

Considérant le nouveau service pour les interventions d'urgence hors du réseau routier, offert par les services d'incendie de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, pour couvrir et desservir une partie du territoire de la MRC des Chenaux

En conséquence il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel l'entente intermunicipale relative au sauvetage hors route.

Adoptée

6.2 ENGAGEMENT D'UN POMPIER 2019-09-124

Considérant la nécessité d'engager un nouveau pompier au service incendie puisqu'il demeure un poste de disponible au sein de la brigade.

Considérant le processus d'embauche effectué par les officiers du service incendie.

Considérant les recommandations de M. Yves Landry, directeur du service incendie.

Considérant que le candidat recommandé possède la formation nécessaire pour le poste en question.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité :

- que Monsieur Marc-André Proteau soit engagé comme pompier au service incendie suite à un examen médical et à un certificat de bonne conduite de la Sûreté du Québec;
- que cet engagement est assujéti à une période de probation de six (6) mois.

Adoptée

7. TRAVAUX PUBLICS

**7.1 APPELS D’OFFRES – APPROVISIONNEMENT EN SABLE ET SEL ET EN SEL À GLACE
2019-09-125**

Considérant les besoins en sable et sel et en sel à glace pour l’entretien des chemins d’hiver.

Considérant l’adoption du règlement numéro 769 sur la gestion contractuelle qui a pour conséquence que l’article 936 *C.M.* (appel d’offres sur invitation) ne s’applique plus aux contrats qui comportent une dépense d’au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d’un contrat qui ne peut être adjugé qu’après une demande de soumissions publique en vertu de l’article 935 *C.M.*

Considérant que nonobstant le précédent alinéa, le conseil municipal souhaite que les présents appels d’offres sur le sable et sel et le sel à glace soient sur invitation et non de gré à gré pour favoriser la concurrence.

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l’unanimité que monsieur Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé, à effectuer les demandes de soumissions sur invitation pour l’approvisionnement de sable et sel et de sel à glace pour la saison hivernale 2019-2020.

Adoptée

8. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet.

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun sujet.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

**10.1 AVIS DE MOTION ET ADOPTION D’UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D’URBANISME NUMÉRO 642 AFIN D’AUTORISER L’USAGE DE SABLIERE DANS L’AFFECTATION AGRICOLE ET DANS L’AFFECTATION RÉSIDEN­TIELLE
2019-09-126**

Madame la conseillère Julie Régis donne avis de motion qu’il sera soumis pour adoption lors d’une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le plan d’urbanisme numéro 642 afin d’autoriser l’usage de sablière dans l’affectation agricole et dans l’affectation résidentielle.

Le présent règlement modifie le plan d’urbanisme numéro 642. Il a pour objet d’autoriser un usage bien précis dans l’affectation agricole et dans l’affectation résidentielle. Plus spécifiquement, il a pour objet d’autoriser l’usage de sablière sur des lots bien ciblés dans l’affectation agricole, ainsi que sur un seul lot dans l’affectation résidentielle. Toutefois, le règlement de zonage ne sera pas modifié, laissant ici l’usage sablière non autorisé dans les deux zones concernées, soit dans la zone 105 à dominante agricole dynamique, et dans la zone 303 à dominante résidentielle qui constitue également une zone

de réserve du périmètre d'urbanisation. Finalement, toutes les modifications au présent règlement ont comme objectif final que l'exploitation possible d'une sablière passe par une demande officielle selon les normes du règlement numéro 774 relatif aux usages conditionnels.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité qu'un projet de règlement soit adopté modifiant le plan d'urbanisme numéro 642 afin d'autoriser l'usage de sablière dans l'affectation agricole et dans l'affectation résidentielle.

Adoptée

**10.2 AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 774 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS
2019-09-127**

Monsieur le conseiller Jacques Trépanier donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le règlement numéro 774 relatif aux usages conditionnels.

Le projet de règlement consiste à définir une nouvelle catégorie d'usage conditionnel, soit de sablière et à prévoir les règles d'application et les critères suivant lesquels sera faite l'évaluation d'une telle demande d'autorisation.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité qu'un projet de règlement soit adopté modifiant le règlement numéro 774 relatif aux usages conditionnels.

Adoptée

**10.3 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME
2019-09-128**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil municipal doit procéder à une consultation publique sur les divers éléments des projets de règlements d'urbanisme.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que se tienne une assemblée publique de consultation le 3 octobre 2019 à 19 heures, à la salle du conseil située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, sur les projets de règlements d'urbanisme suivant :

- Projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 642 afin d'autoriser l'usage sablière dans l'affectation agricole et dans l'affectation résidentielle
- Projet de règlement modifiant le règlement numéro 774, relatif aux usages conditionnels

Adoptée

11. LOISIRS ET CULTURE

Aucun sujet.

12. AUTRES SUJETS

Aucun sujet.

13. REPRÉSENTATIONS 2019-09-129

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité :

- que le conseil autorise les conseillers suivants à représenter la Municipalité :

Messieurs Jean-Pierre Binette, Jacques Trépanier et Jean-Guy Mongrain, lors du congrès de la FQM qui aura lieu du 26 au 28 septembre 2019 au Centre des congrès de Québec.

- que les dépenses de représentations soient déboursées et remboursées selon le règlement relatif au remboursement des dépenses des élus et des employés de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Adoptée

14. PÉRIODE D'INFORMATIONS

Monsieur le conseiller Daniel Duchemin informe l'assistance qu'il y aura une modification de l'entrée charretière de Bétons Mont-Carmel sur le rang Saint-Louis, l'entreprise réalisera les travaux sous peu.

Madame la conseillère Julie Régis informe l'assistance que les activités d'Ado-O-Boulot sont terminées et que ce fût une belle réussite. De plus, la semaine dernière c'était la clôture du club de lecture, qui bénéficie du budget de la vente annuelle de livres à Trois-Rivières (Biblio-vente), elle félicite madame Christine Nault pour cette activité,

Monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain informe l'assistance que les travaux de fauchage sont terminés et que les travaux de pavage débiteront incessamment. Il mentionne également que le personnel travaille à compléter le rapport annuel dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, les formulaires ont été passablement modifiés et le rapport devrait être déposé sous peu. Il informe également l'assistance que l'inspection des bornes incendie se fera au cours du mois de septembre et qu'il y aura une journée porte ouverte à la caserne le samedi 6 octobre prochain où tous sont les bienvenus.

Monsieur le maire Luc Dostaler informe l'assistance que malgré le mouvement dans certaines municipalités de limiter la période de questions, notre Municipalité n'envisage pas de le faire.

Il mentionne le succès de la 86^e édition de la Classique internationale de canots de la Mauricie.

Il fait l'annonce de la nomination du directeur général et secrétaire-trésorier Danny Roy comme membre de la Commission permanente sur l'Aménagement du territoire, l'agriculture et l'environnement – dite CP ATAE de la Fédération québécoise des Municipalités.

Il souligne également le démarrage du parc industriel, par l'implantation de S.T. Carrosseries qui procède actuellement à la construction de son garage, il y a eu aussi d'autres ventes de terrains et on y retrouvera également le futur garage municipal et le nouvel écocentre municipal.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Tremblay dépose une pétition signée par les citoyens du Chemin L'Islet en regard de la zone à risque d'inondation de leur secteur et de l'application de la Zone d'intervention spéciale (ZIS), décrété par le Gouvernement du Québec, pour leurs propriétés. La Municipalité relancera les autorités compétentes afin que la zone à risque d'inondation soit mieux délimitée par rapport à la réalité terrain des dernières inondations de 2017 et 2019 et des documents produits antérieurement.

Des citoyens s'adressent au conseil municipal relativement à certains sujets et ils reçoivent des réponses à leurs questions.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE 2019-09-130

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 20 h 55.

Adoptée

S/ _____
Maire

S/ _____
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Luc Dostaler, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

S/ _____
Maire
